

avoir une s'ils le voulaient. Toutefois, nous ne pouvons faire la même chose et nous devrions nous en rendre compte. Au lieu d'essayer de jouer au dictateur dans le monde, nous devrions tendre la main à ces nations et leur demander de collaborer avec nous.

L'avenir du GATT m'inquiète beaucoup, s'il faut que les idées actuelles l'emportent. Je pense qu'on peut même tenir le Canada responsable de détruire les avantages de cette entente. Les Conservateurs, tout en tenant des beaux propos sur le commerce multilatéral, permettent l'infiltration de la vieille politique de tarifs plus élevés; à mon sens, c'est nuisible aux intérêts du peuple canadien.

Le gouvernement ne fait rien à l'égard des taux d'intérêt. J'ai ici un tableau préparé par la Banque du Canada, et celui du 7 décembre révèle que les obligations de 1983, portant 4½ p. 100 d'intérêt et émises par le ministre au moment du programme de conversion d'obligations, rapportent maintenant 5.5 p. 100 d'intérêt. Ces taux élevés d'intérêt pèsent lourd, non seulement sur le gouvernement fédéral, mais aussi sur les gouvernements provinciaux, sur les municipalités et sur les commissions scolaires. Ils font tort à toutes les entreprises commerciales et aussi au simple contribuable. Pourquoi les torys doivent-ils payer aux bailleurs de fonds du Canada leurs dettes d'élection tant d'années après la victoire, voilà qui me dépasse. La seule explication que je trouve au refus du gouvernement à assumer ses responsabilités et à faire en sorte que le taux de l'intérêt soit abaissé, c'est qu'il doit une fière chandelle à ces bailleurs de fonds. On dépouille le consommateur du pouvoir d'achat qui lui est nécessaire. On rend plus difficile l'exécution de notre programme de construction domiciliaire, et les gouvernements, à tous les échelons, ont plus de mal à exercer leur activité. Après les vacances, monsieur l'Orateur, je me propose de présenter une motion pour censurer le gouvernement de n'avoir pas adopté des mesures financières propres à abaisser le taux de l'intérêt et accroître la masse monétaire suffisamment pour assurer le plein emploi ainsi qu'à aider financièrement les industries tant sur le plan des exportations que sur le plan national, en prenant les mesures nécessaires pour réduire la prime sur le dollar canadien.

Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Avant que Votre Honneur quitte le fauteuil, je me demande si le leader de la Chambre voudrait nous dire

[M. Regier.]

quels sont les travaux que nous aborderons au cours de la première semaine après la reprise de la session. En particulier, il serait commode de savoir si le lundi et le mardi de cette semaine seront réservés aux mesures d'initiative parlementaire ou s'ils seront pris par le gouvernement en vertu du Règlement.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, nous terminons les 25 premiers jours de la session et le travail déjà accompli par le Parlement est considérable. Je pense qu'on ne pourrait trouver au cours des récentes années une période de 25 jours aussi fructueuse que celle-ci, qui a à son crédit cinq mesures législatives et le budget. C'est attribuable à ce que le débat en réponse au discours du trône s'est terminé rapidement. Voilà ce qui peut être réalisé en fait de programme législatif quand la Chambre consent à raccourcir certains débats.

A la reprise, le 16 janvier, nous commencerons par la suite du débat sur le budget, le lundi et le mardi. Vu que, d'après le Règlement, le jeudi de cette semaine-là sera jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire, je crois que nous devrions songer à interrompre le débat sur le budget le mardi soir. Ainsi, nous consacrerions deux jours de cette semaine-là au débat sur le budget. Le mercredi, nous aborderions d'autres questions. Le jeudi serait consacré aux mesures d'initiative parlementaire et nous reviendrions au débat sur le budget le vendredi.

Ensuite, pour la deuxième semaine après la reprise, le lundi serait un autre jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire. C'est prévu dans le Règlement de la Chambre. Si le débat sur le budget n'est pas encore terminé à ce moment-là, nous le reprendrons vraisemblablement le mardi et le mercredi de la deuxième semaine après la reprise, puis le reste de la semaine serait consacré à des travaux du gouvernement. C'est le programme que nous nous proposons de suivre. Nous pouvons dire, je pense bien, que le lundi 16 janvier sera entièrement consacré au débat sur le budget.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le ministre de nous donner tous ces détails. Si nous avons pu abattre tant de besogne avant le congé de Noël, je crois que c'est précisément parce que le gouvernement a bien voulu nous exposer son programme quelques jours à l'avance. Ainsi, des deux côtés de la Chambre, nous avons pu nous préparer et nous organiser en conséquence.

Sans vouloir le moindrement m'engager à appuyer de quelque façon le gouvernement, je puis me permettre de souhaiter aux députés qui siègent sur les banquettes ministérielles, à ceux qui sont ici ainsi qu'à ceux qui sont pris ailleurs pour l'instant, un joyeux